

Signature du propriétaire :

20, quai l'Hirondelle BP 468 - 98012 Monaco Cedex (bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9H30 à 17H00 sans interruption)

Tél: +377 98 98 22 80 Fax: +377 98 98 22 81 Courriel: marine@gouv.mc

Signature de chaque copropriétaire ou locataire :

FORMULAIRE D'IMMATRICULATION DE NAVIRE SOUS PAVILLON MONÉGASQUE

Nom du navire sous pavillon monégasque :	
Propriétaire	% propriété :
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	
Courriel:	
Téléphone portable et fixe :	
	Valable jusqu'au :
Permis mer :	
Pour les personnes morales	
Raison sociale :	
RCI n°:	
Adresse:	
Téléphone / Courriel :	
Copropriétaire ou locataire	% propriété :
Nom:	Nom de jeune fille :
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	
Téléphone portable et fixe :	_ /
Courriel:	
Carte d'identité ou de séjour n° :	
Permis mer :	
Copropriétaire ou locataire	% propriété :
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	•
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	
Téléphone portable et fixe :	_ /
Courriel:	
Carte d'identité ou de séjour n° :	Valable jusqu'au :
Permis mer :	
Monaco le,	_

Na	Navire					
Nom :						
Ce nom, sous réserve de sa disponibilité, sera celui de votre navire sous pavillon monégasque.						
Constructeur :	Année de construction :					
Modèle :						
Numéro de série :						
Longueur (mètres) :	Largeur (mètres) :					
Type de propulsion principale :						
moteur(s): essence diesel électricité / nombre:	· · · · · ·					
constructeur :						
puissance installée en kW :						
numéro(s) de série :						
Port d'amarrage :						

Cadre réservé à l'Administration				
Provenance :				
Intermédiaire :				
Validation DAM :		Signature :		
Observations:				

Informations

- Les propriétaires souhaitant faire effectuer les formalités d'enregistrement par un tiers, doivent lui établir un mandat.
- Les plaisanciers désirant engager un capitaine ou embarquer un équipage doivent en faire la déclaration auprès de la Direction des Affaires Maritimes afin d'obtenir un rôle d'équipage.
- Les navires de plaisance peuvent être proposés à la location pendant une durée cumulée n'excédant pas 3 mois dans l'année sous réserve d'avoir obtenu l'armement "plaisance locative" auprès de la Direction des Affaires Maritimes.
- Les navires de plaisance de 8 mètres et plus non titulaires du certificat d'homologation aux normes européennes (CE) sont soumis à une visite de mise en service préalablement à leur immatriculation sous pavillon monégasque.
- Tout navire sous pavillon monégasque doit porter à la poupe son nom avec l'inscription MONACO, à l'exclusion de toute autre inscription. Les navires de 24 mètres et plus doivent en outre porter leur nom à l'avant sur chaque bord. Les caractères de ces inscriptions doivent présenter les dimensions minimales suivantes :

Navires dont la longueur est inférieure à 15 mètres						
Hauteur minimale des caractères	8 cm					
Largeur minimale des caractères	4 cm					
Largueur minimale du trait des caractères	1 cm					
Navires dont la longueur est supérieure ou égale à 15 mètres						
Hauteur minimale des caractères	14 cm					
Largeur minimale des caractères	7 cm					
Largueur minimale du trait des caractères	1,5 cm					

- Les navires de moins de 12 mètres doivent en outre porter de chaque côté de la coque, dans la partie la plus verticale du bordé, une plaque d'immatriculation délivrée par la Direction des Affaires Maritimes.
- Tous les navires sous pavillon monégasque sont soumis au paiement du droit annuel de naturalisation. Le paiement doit intervenir dans le mois suivant l'envoi de la facture par la Direction des Affaires Maritimes afin d'obtenir l'estampille millésimée conférant à l'acte de naturalisation de l'embarcation sa pleine validité.
- L'octroi du pavillon monégasque n'entraîne pas automatiquement l'attribution d'une place dans les ports de Monaco. En outre, une place d'amarrage n'est ni transférable au nouveau navire d'un même propriétaire, ni transmissible au nouveau propriétaire d'un navire disposant déjà d'une place à Monaco.
 - Dans tous les cas, il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire des ports, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, tél. :(+377) 97 77 30 00.

Liste des documents à fournir

Documents à fournir Facture d'achat	Navires neufs acquis		Navires d'occasion avec pavillon			Observations	Réservé à	
	France	UE	Hors UE	Monaco	UE	Hors UE	- Observations	l'Administration
Facture d'achat	~	~	~					
Acte de vente				~	~	~		
Certificat de radiation du pavillon précédent				•	V	V	 1 - S'obtient auprès de l'autorité maritime de l'Etat du pavillon antérieur 2 - Pour les navires précédemment sous pavillon monégasque, rapporter l'acte de naturalisation et/ou le congé du bateau 	
Certificat de construction (Builder's certificate)	~	~	~		~	~		
Certificat CE (Déclaration écrite de conformité)	~	~	~		~	~	Pour les navires de moins de 24 m.	
Certificat de classification délivré par une société de classification	~	~	~		~	~	Pour les navires de plus de 24 m.	
Certificat de l'appareil moteur (Déclaration de puissance des moteurs)	~	~	~		~	~		
Justificatif de régularité fiscale		/ *			✓* ✓**		S'obtient auprès des Services Fiscaux de Monaco, tél. : (+377) 98 98 81 21 * pour les navires à partir de 7,50 m uniquement ** à l'exception des navires précédemment sous pavillon français	
Document douanier d'importation			~			~	Document douanier EU4 ou IM4	
Demande d'immatriculation sous pavillon mc	~	~	~	~	~	~		
Copie du permis bateau	~	~	~	~	~	~	A l'exception des voiliers	
Copie de la carte d'identité pour les monégasques ou de la carte de séjour pour les résidents	~	~	~	~	~	~		
Photos du bateau (1 profil + 1 arrière + 1 de la plaque CE constructeur)	~	~	~	~	~	~	Eventuellement sous forme numérique à l'adresse marine@gouv.mc	
Cas des navires acquis en crédit-bail	Une copie de la facture d'achat au nom de l'établissement de crédit-bail devra être fournie avec un exemplaire du contrat de crédit au nom du ou des locataires							
Cas des navires équipés d'une station radioélectrique (VHF)							a Direction des Plateformes et des Ressources el : dprn@gouv.mc	

Novembre 2022